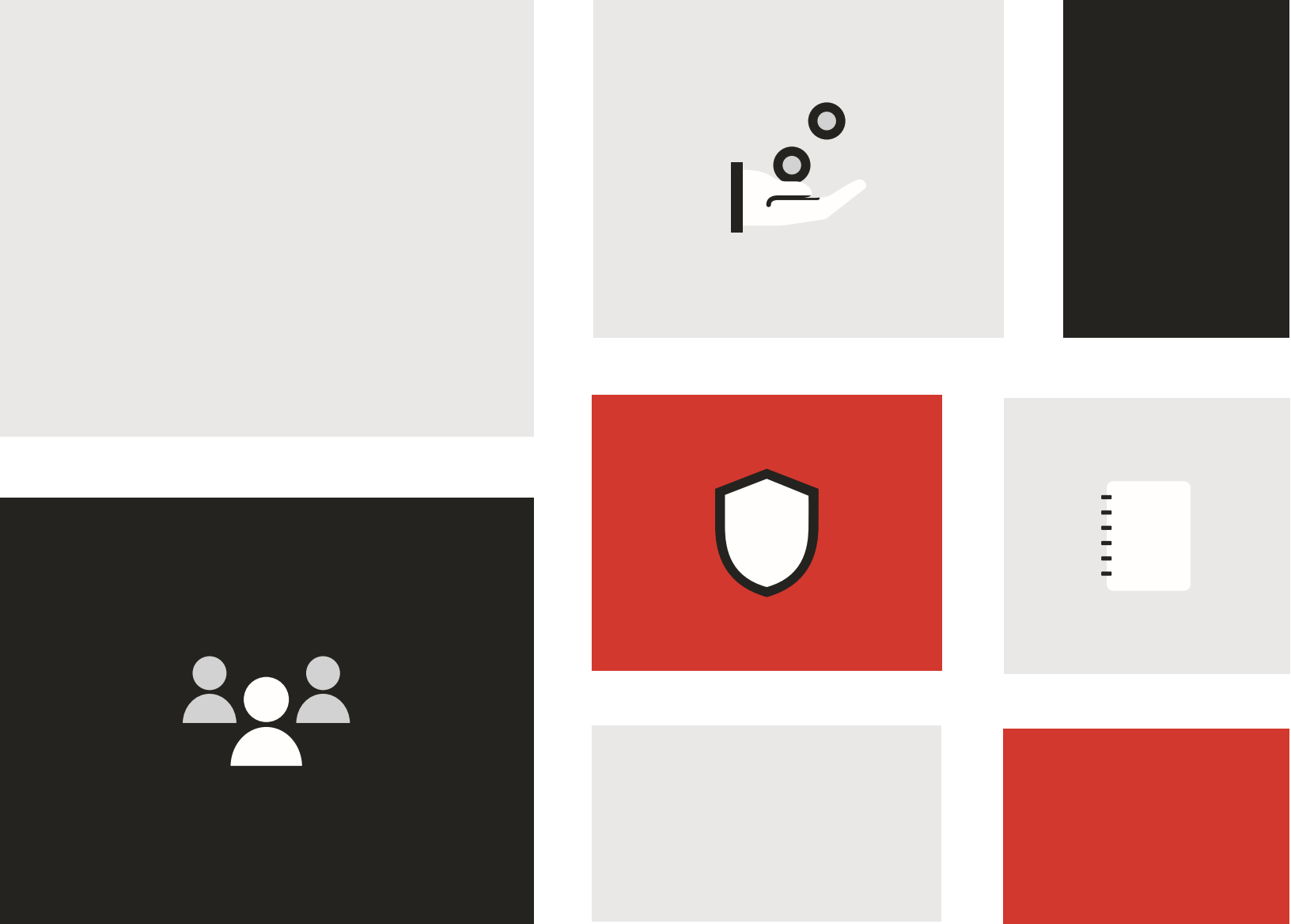




PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE

Mandat 2025-2026 - CAE du 26 septembre 2025

PROCÈS-VERBAL - CONSEIL D'ADMINISTRATION ORDINAIRE

VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025 À 16 H- EN HYBRIDE

Sont présent·e·s les membres du conseil d'administration suivants :

Charles-Émile Fecteau	Sciences et génie
Clément Couloigner	Sciences et génie
Corneille Caroele Amougou	Lettres et sciences humaines
David Andres Gaitan Masmela	Sciences infirmières
Dylan Musiol	Médecine
Edouard Paquet	Sciences infirmières
Guy Alain Sylvanus Kouyo	Sciences de l'administration
Jourdain Lokossou	Sciences de l'agriculture
Marion Wilkens Carine Assogba	Droit
Nicole Deba	Lettres et sciences humaines
Oumar Camara	Sciences de l'administration
Siméon Roland Ekodo	Lettres et sciences humaines

Sont absent·e·s les membres du conseil d'administration suivants :

Anne Dominique D'almeida*	Sciences de l'éducation (*non inscrite)
Carine Adegbola	Sciences de l'agriculture
Coline Milhau	Sciences et génie
Cheick-Aziz Touré	Sciences de l'administration
Dolores Bledjiri Kante Deba	Lettres et sciences humaines
Giresse Mpey	Sciences sociales
Lauralie Tanguay	Sciences de l'administration
Ludovik Levasseur	Sciences et génie
Marianne Kerleaux	Sciences et génie
Moloud Akbarzadeh	Médecine
Patrick Blondin Tsafack	Pharmacie (fin d'études)
Sabrina Grenier	Sciences de l'éducation (fin d'études)

Sont présents les membres du comité exécutif suivants :

Ingrid Avila Tiomo	Présidente
Mathilde Kuitche	Coordonnatrice à la recherche
Jeff René*	Coordonnateur aux affaires externes (*à déterminer en 5.5)
Fatoumata Sylla	Coordonnatrice aux affaires pédagogiques
Salimatsou-Imaël Tounkara	Coordonnatrice aux affaires internes et associatives
Evederson Previlon	Coordonnateur aux affaires financières et développement

Sont présent·es les observateur·trices suivant·e·s :

Charlotte Barry	Présidence d'assemblée
Guillaume Plante	Secrétariat d'assemblée (procès-verbal)
Nicolas Bissemi	Sciences politiques
Louis Xavier Lamy	Sciences sociales – Ancien président AELIES
Emmy Lapointe	Lettres et sciences humaines
Lynda Agbo	Sciences de l'administration – Ancienne présidente AELIES
Laetitia Marie Zehe	Études libres – Attachée aux communications de l'AELIES
Marie Tremblay	Lettres et sciences humaines

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

Ingrid Avila Tiomo constate le quorum à 15 h 28.

Que soit ouvert le conseil d'administration de l'AELIES du 26 septembre 2025.

Résolution CA-2025-09-26/01

Proposée par : Ingrid Avila Tiomo

Appuyée par : Charles-Émile Fecteau

Pas de demande de vote

Proposition adoptée à l'unanimité

2. Nomination de la présidence et du secrétariat d'assemblée

Que soit nommé président d'assemblée Charlotte Barry et que Guillaume Plante soit nommé secrétaire d'assemblée.

Résolution CA-2025-09-26/02

Proposée par : Ingrid Avila Tiomo

Appuyée par : Charles-Émile Fecteau

Pas de demande de vote

Proposition adoptée à l'unanimité

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Charles-Émile Fecteau propose de faire passer le point 9.1 à heure fix pour faire passer immédiatement le représentant du RADIS afin qu'il puisse faire sa présentation sur le projet de Carrefour solidaire; et considérant que ce dernier a attendu durant l'entièreté du dernier CA de l'AELIÉS sans pouvoir l'effectuer.

Que le point 9.1 passe à heure fixe, soit immédiatement

Résolution CA-2025-09-26/03

Proposée par : Charles-Émile Fecteau

Appuyée par : Edouard Paquet

Pas de demande de vote

Proposition adoptée à l'unanimité

Le point ODJ est suspendu le temps de passer au point 9.1 (résolution CA-2025-09-26/03) prévu à heure fixer et écouter la présentation du RADIS portant sur le projet de Carrefour solidaire.

Retour sur l'ordre du jour.

Que l'ordre du jour soit adopté.

Résolution CA-2025-09-26/05

Proposée par : Charles-Émile Fecteau

Appuyée par : Edouard Paquet

Pas de demande de vote

Proposition adoptée à l'unanimité

4. Lecture et adoption du procès-verbal du CA du 17 septembre 2025

4.1. Adoption du procès-verbal du CA du 17 septembre 2025

Caduc (en raison du CAE).

5. Affaires institutionnelles

Intervention d'une représentante du comité des ressources humaines : demande de suivi concernant une affaire institutionnelle.

Nicole Deba fait une demande auprès de l'assemblée afin de faire un suivi du point « affaires institutionnelles » concernant le climat au sein du comité exécutif et le CX.

Proposition à l'amiable d'ajouter le suivi en point 5. Affaires institutionnelles pour permettre de faire un retour sur le climat au sein du conseil exécutif (donc avant d'ouvrir le point 5.5 Retour sur l'intention de retrait de Jeff René).

La présidence d'assemblée demande si tout le monde est d'accord avec la **demande à l'amiable** et faire le suivi.

Pas d'objections.

Proposition à l'amiable adoptée à l'unanimité

Retour sur le climat au sein du comité exécutif

Nicole Deba fait un suivi du suivi de la part du comité des ressources humaines de l'AELIÉS.

Il y a quelques mois on (comité RH) on a débuté des enquêtes sur le climat au sein du CX et par la suite on a eu des résolutions et par la suite il s'est mis en place un comité de suivi par rapport à ces résolutions-là.

Ça commençait par une suspension de 30 jours des CX et pendant cette période il devait y avoir des formations des exécutants. Le problème c'est que la période c'est terminé et on n'a pas pu effectuer toutes les formations qui devaient avoir lieu.

Pour que les formations se poursuivent dans les règles, il nous faut une proposition. Sans vouloir piétiner les règles, il nous faut une résolution pour que ces formations-là continuent de se poursuivre tandis que les CX reprendront. Donc c'est pour ça que je viens. On (comité RH) vous propose la résolution suivante :

Résolution CA-2025-09-26/06

Proposée par : Nicole Deba

Appuyée par : Edouard Paquet

Que, nonobstant la fin de la période de suspension des CX, les formations prévues se poursuivent avec préséance sur les CX.

Pas de demande de vote

Proposition adoptée à l'unanimité

5.5. Retour sur l'intention de retrait de Jeff René

Ingrid Avila Tiomo présente le point.

Suite aux discussions qui ont eu lieu dans Basecamp concernant le CA du 20 août 2025, il y a eu intention de retrait de la part de Jeff René. Le lendemain, Jeff a manifesté par écrit dans Basecamp son intention de réintégrer le conseil exécutif.

Après quoi s'en sont suivi des discussions et des propositions pour vote. Sachant que la discussion n'avait pas pu être adressé en CAE par manque de quorum et qu'il n'y avait pas eu de quorum pour les propositions sur Basecamp non plus, il fallait que la question soit débattue en assemblée.

Elle indique sur le PowerPoint les deux propositions qui ressortaient des interventions et échanges ayant eu lieu sur Basecamp :

- 1) Réintégration après excuses adressées au conseil d'administration.
- 2) Démission effective et attente de la lettre de démission.

La présidente précise que, concernant la lettre de démission, l'enjeu à l'origine du point était que Jeff René dit qu'il n'aurait pas démissionné de son poste techniquement puisqu'il n'a pas remis de lettre de démission.

La présidence d'assemblée porte à l'attention de l'assemblée qu'elle peut formuler des propositions allant dans le sens de ce qui est proposé pour pouvoir en débattre.

Interventions

Charles-Émile Fecteau

Explique qu'il comprend mal que Jeff René soit encore en poste et qu'il se considère encore en poste. Dans la perspective où le CA a pris acte de la décision, celle-ci doit être considérée effective à son sens. Il a de la difficulté à comprendre comment se fait-il que la personne ait continuer à agir à son poste pendant qu'elle devait mettre ses activités en pause jusqu'à ce que le CA tranche.

Mentionne qu'il y avait un message très clair dans Basecamp qui demandait de mettre les tâches en pause en attendant que le CA prenne une résolution.

Il comprend que ça été long avant d'en arriver à traiter le point et qu'il y a eu des empêchements qui ont ajouté à la durée dans le temps, mais ne conçois pas qu'une personne suspendu continu à se servir des outils de travail de l'association et d'assumer son poste et les

fonctions qui s'y rattachent. À son sens, si un CA prend acte d'une démission dans son PV et que la personne n'est donc plus ne poste, se présenter au poste par la suite serait l'équivalent d'une personne qui décide de se présenter de son propre chef à un poste et agir sans légitimité.

La présidence d'assemblée mentionne qu'elle va octroyer dans l'ordre l'intervention de Siméon Roland avant de prendre le tour de parole de Jeff René en réponse. Suggère aussi de formuler une proposition pour que l'on puisse en débattre.

Siméon Roland

Salut l'assemblée. Explique qu'il comprend que le collègue (Jeff René) s'est emporté sur le moment. Il était présent au CA ou l'externe a quitté ses fonctions. Mentionne que c'était un moment émotif. Comprends qu'il y a eu des demandes dans les deux sens. Qu'il a supporté l'idée de l'excuse et de réintégrer Jeff à la coordination aux affaires externe. Mentionne que monsieur René a mené des projets avec perspicacité et dévouement.

Selon lui, il semble y avoir un problème au niveau des lois de l'AELIÉS. Que la démission du CX nécessite l'envoi d'une lettre ; ce que monsieur Jeff René n'a pas fait. Alors est-ce qu'on considère que les décisions du CA ou le PV du CA à l'autorité ou encore on considère que tant qu'il n'a pas envoyé la lettre, on considère que son départ ne peut pas être acté par le CA.

Mentionne que, considérant le travail de Jeff, il fait partie de ceux qui ont appelé à sa réadmission et qu'il irait pour une demande de réintégration et en fait la **proposition**.

Proposition principale

Proposée par : Siméon Roland

Appuyée par : Nicole Deba

Que Jeff René soit réintégré dans ses fonctions d'officier aux affaires externes après des excuses adressées au conseil d'administration.

La présidence d'assemblée indique que l'on peut désormais discuter de la proposition principale.

Jeff René (en réponse à Charles-Émile Fecteau)

Merci beaucoup madame la présidence d'assemblée. Merci beaucoup à chacun d'entre vous membres du CA. Vous s'avez combien j'estime ce CA pour avoir été membre et merci aussi à notre comité exécutif. Quand même, avance, on avance. On sait que ça n'a pas toujours été facile, mais on peut dire que les dispositions ont été prises pour que l'on puisse avancer.

Je vais d'abords répondre à ce qu'a dit Charles-Émile. Effectivement lorsque j'avais reçu ce message de la présidente, j'avais décidé de ne plus continuer. C'est peut-être pour cette raison également que je n'ai pas reçu mes bourses. Je ne fais que travailler de manière bénévole, mais vraiment du bénévolat complet.

Parce que justement il y a un des dossiers qui devrait continuer à avancer. Notamment le projet du RADIS qui vient d'être présenté. Il y a également la semaine de l'inclusion sur laquelle avec ma collègue Salimatou on travaille chacun de son côté sur des projets différents mais en toute collaboration. Elle m'avait invité sur ce projet et on devrait justement continuer à s'assurer d'avoir ne serait que nos panélistes ; et voyant que l'image de l'AELIÉS aurait pris un coup si, après avoir pris cet engagement devant le comité de la semaine de l'inclusion et que l'activité de la table ronde du 10 (septembre) ne se réalisent pas, juste parce que l'un d'entre nous faillit à sa mission.

Donc bénévolement j'avais décidé de continuer à planifier tout ça. Je dois dire, sincèrement, en continuant à travailler et à participer dans toutes les instances que je devrais participer, à donner les résultats que vous connaissez en lisant mes rapports, je l'ai fait pas parce que je savais que j'allais avoir une rémunération. D'ailleurs je pense que c'est dans le bon droit le fait que ça n'a pas encore été discuté au conseil et la présidente l'avait expliqué clairement que je n'ai pas eu mes bourses. Donc j'avais quand même continué à travailler.

Pour vraiment conclure et répondre à Charles-Émile, ça a été simplement pour le bon vouloir de continuer faire le travail pour lequel on a été choisi et fait confiance. Et voir à ce que l'image de l'AELIÉS pour laquelle je travaille depuis mon mandat ne soit pas entaché par un manquement de la part d'un exécutant comme, en l'occurrence, moi-même.

Interventions

Lynda Abo (question à Jeff René)

Vous dites que vous avez fait du bénévolat. Est-ce que vous avez travaillé, fait du bénévolat, en tant que Jeff René ou représentant du comité exécutif de l'AELIÉS (poste de coordination aux affaires externes)?

La présidence d'assemblée mentionne qu'elle va prendre les interventions et ensuite permettre un tour de Parole à Jeff René pour qu'il puisse les adresser.

Marianne Kerleaux (S'adresse à Jeff René)

Je voulais savoir tes motivations initiales. Pourquoi tu as décidé de démissionner à la base. Quel avait été le problème. C'est ce que je voulais savoir.

Nicole Deba

Demande un **amendement** à la proposition principale pour que soit ajouté que Jeff René doit s'excuser à la même instance, soit devant un conseil d'administration « normal ».

Amendement à la proposition principale

Proposée par : Nicole Deba

Appuyée par : Siméon Roland

Que Jeff René soit réintégré dans ses fonctions d'officier aux affaires externes après des excuses adressées au conseil d'administration.

Que Jeff René soit réintégré dans ses fonctions d'officier aux affaires externes à la condition de présenter ses excuses publiques à la même instance (conseil d'administration ordinaire).

Jeff René (en réponse aux questions précédentes)

En réponse à la première question, à savoir le CA, il faut dire, et je pense qu'il y a un point dans l'ordre du jour là-dessus, que Basecamp soit reconsidéré comme outil de décisions pour le comité exécutif et pour le CA. Effectivement comme les membres du CX pourraient le constater, après le message de la présidente, j'avais décidé de ne plus continuer, après avoir vu la résolution sur Basecamp, parce qu'avant toutes les résolutions passaient sur Basecamp. Comme par exemple pour le BBQ de la rentrée on a fait passer la résolution sur Basecamp, bien entendu c'était quelque chose qu'on avait déjà provisoirement adopté au niveau du conseil exécutif.

Donc lorsque la résolution a été appuyée, j'ai vu les votes sur Basecamp et je me suis dit qu'il y avait peut-être là la possibilité que je puisse continuer. Parce qu'il y avait des administrateurs et des administrateurs de la commission qui se sont penchés sur la question et qui ont voté. Donc, au moins là, j'aurais un argument à donner lorsque cette question qui m'a été posée m'aura été posée. Pour faire cours, j'ai continué parce que j'avais vu qu'une résolution était passée au niveau du conseil d'administration sur Basecamp.

Il y a quelque chose qui a été dit tout à l'heure que j'estime est légitime. De voir, est-ce que Basecamp peut constituer justement un espace où on a le quorum ou pas. Parce que je constate que c'est difficile d'avoir le quorum...

La présidence d'assemblée intervient pour rappeler qu'il y a déjà un point Basecamp l'ODJ et de se recentrer sur le point actuel.

Jeff René (poursuit)

Maintenant, pour la question à savoir « à quel titre j'ai continué ». Donc j'ai repris à mon titre de coordinateur aux affaires externes, on pourrait dire « démissionnaire », mais c'était à ce titre et non Jeff René. C'est ce qui a permis justement que je puisse aujourd'hui inviter le RADIS à venir son projet aujourd'hui. En étant Jeff René, en n'étant plus membre du conseil exécutif je n'allais pas pouvoir le faire. Donc c'est ce qui m'a permis de continuer sur des projets aussi importants.

Pour la question à savoir « quelle a été la motivation ». Mon intérêt premier à l'AELIÉS c'est vraiment l'intérêt collectif. Je suis concentré sur mon mandat même en étant étudiant.

J'avais des choses à présenter. Je voyais également le budget qu'on devait présenter. J'ai vu ce qui se disait. Ce sont les choses qu'il faut discuter mais, cette AELIÉS là sincèrement ce n'est pas pour cette AELIÉS que je me suis engagé. C'est vraiment une AELIÉS où on peut conserver une image et où on peut essayer tout de même de corriger ce qui doit être corrigé, mais

surtout conserver l'image de l'association qui doit représenter ses membres avec toutes les valeurs que cela concède.

Donc pour ma motivation, je me suis dit à ce moment-là : qu'est-ce qu'on fait au juste? Où sont les intérêts des étudiants là-dessus. Est-ce qu'on sait qu'il y a des étudiants, parce que moi je travaille dans mes recherches en itinérance qui dorment dans les salles ici à l'université. Je travaille également sur la question de l'alimentation, le niveau de précarité ; donc il y a tellement d'enjeux sur lesquels on devrait se pencher. Je pense qu'on avait mieux à voir pour le CA et pour l'AELIÉS.

Je me suis dit que ce n'était pas vraiment le bon moment. Il y avait beaucoup d'émotions aussi là-dessus. Il y avait un CA très surchauffé. Chacun avait ses émotions, mais on est humain. On peut toujours faire preuve d'émotion même si on est responsable pour pouvoir contrôler ses émotions, mais également on est humain. On a droit à certaines erreurs. Lorsque c'est corrigé après on s'excuse et on continue d'avancer si on peut continuer d'avancer. Merci.

La présidence d'assemblée demande s'il y a une demande de vote sur l'amendement à la proposition?

Demande de vote sur l'amendement.

Point d'ordre.

Guy Alain Sylvanus Kouyo demande d'ajouter quelque chose avant le vote sur l'amendement. Il souhaite apporter un **sous-amendement**.

Confusion dans l'assemblée. **La présidence d'assemblée** explique ce qui se passe pour le bénéfice de l'assemblée. Il est difficile de suivre en mode hybride et il est souhaitable que tout le monde puisse être entendu. Monsieur Sylvanus peut prendre la parole et faire une proposition de sous-amendement.

Rappel de la proposition principale avec l'amendement :

Que Jeff René soit réintégré dans ses fonctions d'officier aux affaires externes à la condition de présenter ses excuses publiques à la même instance (conseil d'administration ordinaire).

Sous-amendement à la proposition principale

Proposée par : Kouyo Sylvanus

Appuyée par : Marianne Kerleaux

Que Jeff René soit réintégré dans ses fonctions d'officier aux affaires externes à la condition de présenter ses excuses publiques à la même instance (conseil d'administration ordinaire) et à condition que cela ne se répète plus. Dans le cas contraire, une démission orale de la part de Jeff René sera considérée comme une démission même s'il n'y a pas de lettre de démission.

Corneille Caorelle mentionne qu'elle ne comprend pas l'ajout. Pourquoi ce n'est pas déjà entendu dans la formulation actuelle? Pourquoi une proposition avec des conditions spécifique à l'endroit de Jeff René?

Edouard paquet fait une **demande de vote** concernant le **sous-amendement**.

VOTE : sous-amendement à la proposition principale

POUR 3

CONTRE 7

ABSTENTION 3

Rejetée à la majorité

Sous-amendement battu à la majorité. Retour sur l'amendement à la proposition principale.

Interventions

Lynda Agbo demande, suite aux réponses de Jeff René, s'il y a eu des excuses déposées sur le Basecamp.

Corneille Caorelle mentionne que des erreurs peuvent se produire, mais que d'aventure on sache, chacun de nous dans nos différentes positions, garder notre sang froid pour que le fonctionnement de l'AELIES se fasse de la meilleure manière. Si Jeff présente ses excuses elle les accueille, mais que ça ne se reproduise pas.

Nicole Deba

Concernant les excuses déposées sur Basecamp et bien non. Il est revenu le lendemain sur Basecamp en se justifiant. On n'a pas vu de contrition de son acte et c'est pour ça qu'on demande des excuses. C'est comme si on donnait un OK à ce qu'il agisse à titre de personne en mandat entre temps. Et la question qui est devant nous est qu'en fait dans les textes il est encore en poste en fait. Et ça ne repose pas sur les textes. Il n'a pas produit cette lettre comme c'est écrit, donc ce n'est pas vraiment une démission, en tout cas pas selon les textes de l'AELIÉS. Donc en fait il introduit une jurisprudence. En réalité on est en train de discuter sur quelque chose qui ne repose pas vraiment sur des textes. Pour nous c'est vraiment important, il n'a pas présenté ses excuses. Il n'a pas fait acte de contrition. Bon il a été assez puni. Je pense qu'il devrait présenter ses excuses à l'AELIÉS. Et peut-être qu'on devrait discuter à sur ça car c'est vraiment un cas de jurisprudence qui est introduit dans le fonctionnement de l'AELIÉS.

La présidence d'assemblée cite la règle des Règlements généraux de l'AELIÉS concernant les démissions au CA.

Evederson Previlon

J'aimerais dire des mots en tant que membre de l'exécutif. Ce que j'aimerais dire c'est un appel à tout le monde, observateurs, membres CA, du CX. Premièrement appuyer qu'on a

observé l'acte de l'exécutant comme ne devant pas se produire et sa demande de retour. Je recommande d'appuyer la proposition. On a besoin plus que jamais d'une équipe complète. L'équipe est en manque. On aura besoin d'autres personnes. On a besoin plus que jamais d'une équipe complète pour mener à bien les missions. Merci

Lynda Agbo mentionne à la présidence d'assemblée qu'elle a lu la règle pour le conseil d'administration (CA) et non le conseil exécutif (CX) concernant les démissions.

La présidence d'assemblée vérifie la règle.

Jeff René mentionne qu'elle se trouverait dans le manuel des officiers (concernant le CX).

La présidence d'assemblée constate que la règle concernant les démissions ne se trouve pas dans les règlements généraux de l'AELIÉS et se trouverait donc dans le Manuel des officier de l'AELIÉS. Elle lit la règle concernant les démissions d'officier inscrite au manuel :

« Dans le cas où un officier déciderait de quitter ses fonctions avant la fin de son mandat, il adresse une lettre écrite au conseil d'administration maintenant les raisons de sa démission et la date effective de celle-ci. La démission d'un officier ne peut pas être refusée ».

Retour l'amendement

Demande de vote concernant l'amendement à la proposition.

VOTE : amendement à la proposition principale

POUR 5

CONTRE 0

ABSTENTION 13

Adopté à l'unanimité

Amendement adopté à l'unanimité. **Retour sur la proposition principale.**

Interventions

Charles-Émile Fecteau

Je comprends qu'il puisse y avoir des erreurs et des confusions avec la validité des décisions sur Basecamp. Je ne doute pas de l'effort de la personne (Jeff). Ce qui m'inquiète c'est que la personne continue d'œuvrer sans que ça ne suive la directive du CA. Ce que je voyais sur Basecamp c'est aussi Jeff René qui disait en réponse au commentaire de Guy-Alin qu'il allait rester en poste et que c'était sa prérogative avant même qu'il n'y ait de vote.

Enfin, le CA reste souverain et selon moi la démission a été faite séance effective devant CA. Bref, je reviens sur la question posée tout à l'heure. Si on décide de réintégrer Jeff, est-ce qu'on peut s'attendre qu'il respecte les résolutions qui sont voté en CA et ce qui est exprimé lors d'un PV du CA. Parce que moi c'est ça qui m'inquiète.

Lynda Agbo trouve qu'il y a eu un bris selon les règles. Il y a eu un vote sur Basecamp, mais est-ce que c'était avec quorum? Est-ce correct qu'il continue de faire des actions liées à son poste alors qu'il n'a pas son titre? Elle signale qu'au niveau légal ça semble un problème.

Corneille Caorelle

Il a décidé de lui-même qu'il reprenait ses fonctions. Son courriel au CA indiquait qu'il revenait, oui sur sa décision, mais surtout c'est la procédure utilisée pour décider de revenir ou ne pas revenir. Ce n'était pas une manière de nous imposer quoi que ce soit mais plutôt nous présenter ses intentions. Nous avons pris la résolution de présenter cela au conseil pour que ce soit public. Je ne pense pas qu'il nous dit ou qu'il vient nous dire qu'il s'imposait pour revenir travailler. Je ne réponds pas de lui en son nom, mais je souhaite dire que l'initiative de Jeff n'est pas une imposition mais plus une doléance. Il a en principe respecté ce que nous avons dit de faire. Faire passer cela au CA.

Nicole Deba

Il est venu dire qu'il veut continuer ses fonctions pour continuer les dossiers liés aux fonctions. Ensuite un administrateur intervient pour dire que monsieur Jeff a saisi le CA de sa démission et qu'il faudrait que le poste soit ouvert. Il y a eu une intervention de Jourdain pour demander qu'une lettre soit écrite pour le réintégrer ou non. Ce qui était écrit c'était que ce soit soumis au vote. La présidence de l'autre CA disait que ce ne devait pas être ajouté sur Basecamp. C'est un cas de jurisprudence. Il a fait quelque chose qui n'est pas prévu dans les règles.

Louis-Xavier Lamy

Le cas est simple et ne vaut pas les discussions que j'entends depuis tout à l'heure. Les règlements que j'entends citer depuis le début, c'est long pour rien. La règle concerne la procédure pour quelqu'un qui veut faire un départ en bonne et due forme. Mais là c'est effectif. Dans une entreprise, la personne peut donner 14 jours de préavis, mais si elle démissionne « live », elle est partie et va devoir donner ses accès et son uniforme et son matériel. Elle ne peut pas se réintégrer en poste le lendemain. Elle a perdu son emploi elle a démissionné. C'est séance tenante que ça s'est passé.

Parlons-en du contexte du dernier CA. Il a quitté pendant le point sur les ressources humaines. Sur le climat détérioré de l'AELIÉS. Il est parti en pleine discussion sur le climat de harcèlement de l'AELIÉS. C'est un représentant aux affaires externes qui nous représente auprès d'acteur externe. C'est encore plus important dans son cas. De revenir après coup en disant « je reviens », n'ouvrez pas le poste je reviens, et en se fiant à une proposition Basecamp sans quorum. Donc complètement invalide. Moi je me demande, comment se fait-il que vous n'ayez pas ouvert le poste? Quel manque de respect envers les membres. Vous n'avez pas ouvert le poste? C'est une association démocratique, comment osez-vous ne pas ouvrir le poste pour que les membres puissent candidater. S'il veut revenir qu'il revienne lors de la prochaine élection et soumette sa candidature.

Il a utilisé les outils de l'AELIÉS, dont le courriel et Basecamp. S'en servir après sa démission c'est complètement inapproprié voir illégale. Représenter l'AELIÉS sans être en poste est complètement inapproprié voir illégale. Voir des lectures, je trouve, très partiales des politiques internes. Je suis atterré de voir le manque de respect des procédures interne de

l'AELIÉS. Son départ n'était même pas dans le dernier PV. L'ancienne personne aux affaires institutionnelles tellement incompétente qu'elle n'était même pas capable de prendre un PV. C'est entre autres pour ça qu'elle a été destituée. Maintenant on sait que c'est ajouté au PV. Donc sa lettre de démission, c'est le procès-verbal. C'est un document officiel.

Jourdain Lokossou

Pour ma part la démission est valide. Ça été dit devant le CA pour l'informer. Le CA est informé. La décision est effective! Si on a cela de valide, alors il faut ouvrir le poste. Si la personne qui est là veut s'excuser on peut décider de la réintégrer, mais il faut une résolution. La démission est valide pour moi. Mais on peut le réintégrer. Sinon, on ouvre le poste.

Lynda Agbo demande si on a les informations concernant le quorum de la proposition dans basecamp.

Charles-Émile Fecteau

Il y a deux votes, ce qui n'est pas procédural en soit, mais bon, il y a eu une proposition de maintenir la démission comme étant valide : 4 pour, 1 abstention, 2 votes contre. Pas de quorum.

Si je ne me trompe pas c'est Nicole qui parlait de jurisprudence. À mon avis le précédent a eu lieu lors de la démission séance tenante. On peut décider ce qui est bon pour l'association, si on veut le réintégrer, mais Jeff disait explicitement qu'il refusait de quitter son poste et qu'il continuait sa prérogative. Moi c'est là où j'ai de la misère à croire qu'on peut lui faire confiance. J'ai beaucoup d'inquiétudes. J'aimerais qu'il se prononce.

Jeff René

Mes anciens collègues au CA savent que je suis garant du respect des règlements. Que je les cite constamment. Judicieusement d'ailleurs. On me reprochait d'ailleurs trop de valeur morale que je défends. J'ai une famille. Une femme. Un enfant. Je transmets les bonnes valeurs sur les valeurs de l'Université Laval à mon enfant pour qu'il suive les traces de son père à l'Université Laval je le souhaite.

On a parlé de mon retour sur ma décision. J'ai pris la décision de revenir sur mon intention initiale de démissionner de mes fonctions. Qui découle de ma volonté de poursuivre mon mandat (cite son message) et poursuivre sur les comités auxquels je siège, les mandats de l'assemblée, la démocratie étudiante, etc. Cette volonté est une volonté qui se ressent. Qui se démontre. Est prouvée. On a parlé précédemment de mon respect des règlements et du respect de la démocratie; qui nous demande de respecter les droits de tous les étudiants.

J'ai eu accès à Basecamp parce que je n'avais pas remis ma lettre de démission. Et d'entrée de jeu mes accès allait être coupé. Moi je suis dans cette dynamique de démocratie. C'est pour cela qu'on en parle. C'est le CA qui fera le choix ou non et je devrais respecter la décision. Au-delà de vouloir contribuer. Respecter la démocratie veut que nous nous comprenions et acceptions l'autre; faisons ce que se faire ce peut. Je vous remercie madame la présidence.

Corneille Caorelle

On dit qu'il y a eu un bris de procédure, une jurisprudence. Si un employé démissionne et qu'il ne peut pas revenir le lendemain. Je ne sais pas s'il y a une règle sur les employés et les employeurs. Si c'est possible, si on part sur ce principe, on peut reprendre. Si Jeff veut revenir.

Si c'est ce que veut faire le CA. Si le vote se fait à l'unanimité qu'il ne peut pas reprendre ses fonctions, je pense que cela s'imposera. Je ne pense pas qu'il fallait ouvrir le poste, donc. On peut aviser. On peut se donner le droit de revenir sur sa décision. Je ne pense pas qu'il y a bris de procédure. Si on vote c'est ça et sinon ce n'est pas ça. Il n'y a pas lieu de venir dire que nous avons « osé ne pas ouvrir le poste » et de ne « pas avoir respecté les règlements ». On des êtres humains, on a le droit d'aviser. Si Jeff ne peut pas reprendre ses fonctions, ce sera définitif. Merci.

Nicole Deba

Par rapport à ce que dit Guillaume. C'est que ç'a déjà été acté par le conseil d'administration.

En fait ce qui s'est passé ce jour-là, c'est que quelqu'un avait dit au président que ce n'était pas la procédure en fait. Il a dit qu'on prenait « acte » en attendant que le reste soit fait. En tout cas moi il me semble que c'est ce que j'avais vu. Donc je ne considère pas qu'il y avait de démission. Il a juste pris acte en attendant que le reste soit fait.

Lynda Agbo

Je ne suis pas juriste, mais je sais que quand il y a des vides juridiques, souvent les avocats parlent de précédents. En tant qu'ancienne à l'AELIÉS et de retour à l'AELIÉS, il y a déjà eu des démissions qui ont été faites de manière orale. C'est-à-dire en plein CA et qui ont été acceptées. Malgré ce qui a été écrit dans le manuel des officiers. Donc c'est au CA de décider puisque même si une lettre doit être adressée au CA, ce sera au CA qu'il faut adresser la lettre pour qu'il s'en saisisse en séance d'assemblée.

De ce que je comprends, même si cette proposition semble explicite, elle comporte au final deux propositions : 1) est-ce que le CA valide ou pas la démission de Jeff René en plein séance de CA et 2) qu'est-ce qu'on fait ensuite sur le fait que Jeff René à travailler au-delà de sa « démission » du CX.

Est-ce qu'il serait possible, du coup, d'une certaine manière d'amender ou trouver d'autre moyen de diviser cette proposition pour qu'on ne parle pas éternellement conflit. Là, les deux enjeux ne se rejoignent plus forcément. Merci.

La présidence d'assemblée souligne que Lynda Agbo étant observatrice, elle ne peut faire une proposition mais que les administrateurs peuvent récupérer la proposition, faire un amendement ou sous-amendement.

Ingrid Avila Tiomo mentionne un précédent aux affaires externes qu'elle a déjà vues. Donc que ça s'est déjà vu une démission en CA. Mentionne que ce n'est pas la première fois non plus que Jeff René dit qu'il va démissionner.

« Qu'il y ait des sensibilités c'est correct. Mais plusieurs fois, répété, ce n'est pas pareil. Je comprends que c'est émotif, c'est lourd, mais attend au moins qu'on prenne une décision au CA. Et n'utilise pas les outils de l'AELIÉS en attendant. »

Mentionne que sans décisions, elle ne se sent pas à l'aise d'endosser, par exemple, le paiement de sa bourse d'officier. Comment justifier ce type de paiement en audit? Les courriels sont encore plus mélangeants puisque Jeff René continu son poste et qu'elle ne sait pas si elle pourrait le justifier auprès d'un audit.

Point d'ordre. Quelqu'un demande si c'est-ce recevable?

La présidence d'assemblée mentionne qu'il faudrait un tour de parole pour poser la question.

Ingrid Avila Tiomo (poursuit)

Moi j'ai peur que ça réarrive car ce n'est pas la première fois. Je trouve qu'au moins trois fois c'est beaucoup. Voila. Dans un contexte professionnel, ça reste très difficile.

Edouard Paquet demande la **question préalable**.

La présidence d'assemblée constate qu'il y a bien eu 5 tours de parole et que l'on peut voter sur la question préalable. C'est-à-dire décider de cesser, ou non, les discussions concernant la proposition principale et passer, ou non, au vote. Elle précise qu'on ne vote pas sur la proposition, mais bien sur la question préalable.

Point d'ordre.

Nicole Deba demande une clarification concernant la question préalable.

Elle croyait que la proposition principale était déjà votée que Jeff René pouvait être réintégré à la condition qu'il présente ses excuses et que c'était déjà passé. Qu'on discutait maintenant plutôt sur le cas que cette situation introduit. Elle a l'impression qu'on va encore revoter ça. Est-ce que ce n'est pas déjà fait?

La présidence d'assemblée précise que NON, nous n'avons pas encore voté sur la proposition principale. Nous sommes à la question préalable concernant la proposition principale. C'est-à-dire décider de cesser, ou non, les discussions concernant la proposition principale et passer, ou non, au vote. Mentionne que personne ne peut s'abstenir de voter.

Elle relie la proposition principale amendée :

Que Jeff René soit réintégré dans ses fonctions d'officier aux affaires externes à la condition de présenter ses excuses publiques à la même instance (conseil d'administration ordinaire).

Retour sur la question préalable.

Question préalable (proposition principale)

POUR 13

CONTRE 1

ABSTENTION 0

Adoptée à la majorité

Retour sur la proposition principale amendée.

Point d'ordre.

Mathilde Kuitche pensait qu'on avait déjà voté la proposition et explique qu'elle aussi avait cru comprendre que c'était déjà voté. Il lui semblait que c'était pour cette raison que la présidente avait mis la proposition dans le chat. Et que là on voudrait revoter. C'était à l'environ de 17h38. On est à 18h11. Je me questionne comme l'administratrice tantôt.

Parle des ajouts aux votes (amendement et sous-amendement) et que les administrateurs ont ensuite voté sur ça. Elle demande de clarifier à l'assemblée.

Le secrétaire d'assemblée précise en réponse directe que non. Dans l'ordre, il y a eu : une proposition, un amendement et un sous-amendement.

L'assemblée a voté sur le sous amendement (rejeté à la majorité), l'amendement (adopté à l'unanimité), puis sur la question préalable (adopté à la majorité), mais pas sur la proposition principale (pas encore votée) désormais amendée.

Là, on s'apprête à voter sur la proposition principale amendée.

Retour sur la question préalable.

Retour sur la proposition principale amendée. Demande de vote.

VOTE : proposition principale amendée

POUR 5

CONTRE 9

ABSTENTION 0

Rejetée à la majorité

Charles-Émile Fecteau prend un tour de parole pour faire une **nouvelle proposition**.

À la suite de la réponse à Jeff René qui ne semble toujours pas comprendre que sa démission était effective et qu'il ne revenait pas à lui de revenir sur cette décision là une fois que le CA en a pris acte. Il propose que la démission soit considérée effective et fournir une lettre de démission.

2^e proposition principale

Proposée par : Charles-Émile Fecteau

Appuyée par : Ludovik Levasseur

Que la démission de Jeff René soit considérée effective et que le CA lui demande de lui fournir une lettre de démission en bonne et due forme.

Point d'ordre.

Lynda Agbo demande si la proposition principale de tout à l'heure a été acceptée si elle comprend bien. Car là on fait une autre proposition (2^e proposition principale).

La présidence d'assemblée précise que la proposition principale de tout à l'heure a été battue. Il s'agit d'une nouvelle proposition. C'est la nouvelle question principale.

Interventions

Jeff René (en réponse au commentaire précédent d'Ingrid Avila Tiomo)

Je n'ai jamais proposé ma démission préalablement à la dernière séance du CA. Il y a eu un mensonge de la présidente. Je tiens à le dire. Ça n'a jamais été présenté.

Cela dit, je tiens à remercier les administrateurs pour leurs votes. Nous avons collaboré et j'espère que cela aura lieu de nouveau. Cette volonté d'aujourd'hui n'atteint en rien ma volonté d'aider la communauté étudiante. Personne ne peut remettre ma volonté en doute. Je respecte votre volonté par rapport à ma volonté de rester en poste. J'espère continuer de bonne foi pour la suite.

Point d'information.

Nicole Deba

J'espère pouvoir revenir sur ce qui s'est passé au niveau des procédures. Sur le vote. Je pensais vraiment qu'on votait sur la proposition. D'autres personnes n'étaient pas sûres non plus. Je crois vraiment qu'il y a eu un problème de procédure. Je pensais vraiment qu'on avait voté pour la 1^{ère} proposition principale.

Elle mentionne aussi que la présidence d'assemblée avait précisé qu'on n'allait pas pouvoir le réintégrer à ce CAE, aujourd'hui mais bien au CA ordinaire. Les discussions sont allées. Donc là il y a un problème de procédure. Dans le cas où je ne suis pas la seule je voudrais savoir.

La présidence d'assemblée précise avoir plutôt mentionné que : si l'assemblée accepte de réintégrer Jeff René dans ses fonctions, à condition que la proposition soit adoptée, son retour ne sera pas effectif aujourd'hui en raison de la formulation de la proposition. Parce qu'il doit d'abord présenter ses excuses à la même instance (c'est-à-dire le CA et non le CAE actuel) avant d'être réintégré (si la proposition était passée).

Ceci-dit, non il n'y avait pas eu de vote sur la proposition principale à ce moment-là.

Musiol Dylan (en réponse au point d'ordre)

Juste pour dire que j'avais très bien compris la proposition et qu'on faisait un amendement et que la question était pour savoir que, si on changeait cette proposition avec l'amendement, monsieur René pourrait être réintégré au prochain CA, mais que ce n'était pas le vote pour la proposition principale (si on réintègre ou pas). Le vote d'avant c'était donc juste pour savoir si, oui ou non, on ajoutait cet amendement qui ajoute une excuse.

Et pour moi c'était bien clair que battre la proposition principale amendée scellait bien son sort (Jeff René) pour l'AELIÉS et on en était où dans le vote. Merci.

Louis-Xavier

Pour moi aussi c'était très clair qu'on votait sur un amendement puis, ensuite la proposition principale amendée après la question préalable. Ça été voté. Je comprends même mal la confusion parce que ça été dit et redit très clairement par la présidence d'assemblée à chaque fois, puis le secrétaire d'assemblée. Donc c'était très bien mentionné.

Lynda Agbo

Rappel que si on fait un amendement sur une proposition principale, il faut qu'il y aille un vote dessus. Il y a eu une proposition principale, y'a eu un amendement et un sous-amendement. Le premier vote était sur un sous amendement ; qu'on a battu. La présidence a ensuite réécrit la proposition principale avec l'amendement proposé. Donc ce vote là c'était d'accepter ou non d'intégrer l'amendement à la proposition principale. Pas qu'on votait sur la proposition principale et sur l'amendement. Ce n'était pas le cas. On votait juste sur l'amendement.

Ensuite on est passé à la proposition principale « amendée ». Et c'est sur ça qu'on a eu les discussions. C'est dans ce processus là que je suis intervenue. Ensuite il y a eu une question préalable. Ce qui est légitime. Et ensuite on est passé au vote et avons voté sur la proposition principale amendée ; et finalement adoptée. Donc ce n'était pas que ça avait été voté déjà une fois, non. Merci.

Edouard Paquet

Moi c'est justement pour ça que je suis intervenu pour poser la question auprès de vous préalablement lors des procédures de vote et que j'avais demandé la précision. Donc de savoir on votait quoi et à quelle étape. Moi c'était très clair. On n'avait pas déjà voté la question principale avant la question préalable. À mon sens, la procédure a été respectée et elle est très claire.

Le secrétaire d'assemblée précise que les votes ont bel et bien eu lieu. Quatre (4) votes en tout : 1) sous-amendement 2) amendement 3) question préalable (sur la proposition principale amendée) 4) proposition principale.

Retour sur la 2^e proposition principale.

Interventions

Mathilde Kuitche

De ce que je comprends ici c'est que, aujourd'hui les administrateurs demandent, ou sont consentent, au fait que...

Je vais revenir au fait que malgré le fait que les dispositions du manuel des officiers est clair et que toute démission doit être formalisé par écrit pour être considéré comme valide, et que Jeff n'a produit aucune lettre écrite. Malgré le contexte qu'on a tous été témoins qu'on était dans un contexte très tendu et que la décision de Jeff émanait de ce contexte-là. Et que ses décisions, du coup, ne pouvait pas être assimilé à une volonté claire, délibérée, et non écrite, de pouvoir rompre ses fonctions. Donc, si on veut aussi considérer le fait que j'ai beaucoup

entendu parler de jurisprudence et même aussi, je veux ajouter à ça les principes élémentaires même du droit, je pense que ces principes élémentaires là exigent que : une démission, en plus d'être explicite, doit non seulement être réfléchi mais formalisée. Ce qui n'a pas été le cas ici.

Je comprends aussi que, malgré tout ça, que les administrateurs décident quand même aujourd'hui que Jeff doit pouvoir quitter ses fonctions. OK, mais je tiens quand même rappeler aux administrateurs que, en tant qu'association, l'AELIÉS à ses missions. Et l'une des missions aujourd'hui que vous les administrateurs vous êtes de bafouer, c'est de favoriser l'équité, la justice, l'inclusion dans toutes les sphères. Aujourd'hui, je ne pense pas que Jeff René a eu ce droit-là. Parce qu'on a tous été témoin.

Je ne pense pas aussi que dans ce contexte on peut se fier au contexte de « j'ai entendu Jeff René dire qu'il allait démissionner plusieurs fois », non. Je suis désolé. Le contexte est assez tendu. Parce que s'il faut se fier à ce qu'on entend dehors, je pense qu'on ne peut pas se fier à ça pour prendre une décision. Parce qu'il peut y avoir plein de témoignage qu'on peut dire « j'ai entendu aussi que » X, Y ou Z personnes m'ont demandées de démissionner pour X ou Y raison.

Une fois de plus, moi j'interpelle les administrateurs. Parce qu'il est de votre responsabilité... on est là pour défendre les intérêts de nos membres. On est là pour défendre la mission.

J'ai beaucoup entendu « les règlements généraux c'est moi qui les ai faits », donc je suppose aussi que les missions de l'AELIÉS aussi. Nous tous qui sommes ici présent nous les connaissons. Donc qu'aujourd'hui on se retrouve encore dans une énième situation où un membre de l'AELIÉS se voit bafoué ou subit un traitement inéquitable. Parce que moi je préfère le dire comme ça. Le traitement qui est subi que les officiers subissent depuis un certain temps, nous sommes à la deuxième démission/destitution si je peux appeler ça comme ça, de deux officiers. Comment est-ce qu'on va pouvoir servir les membres. Là on est en train d'handicaper le comité exécutif. Donc quelle sont les solutions que vous prévoyez. C'est votre responsabilité. Vous êtes administrateurs. J'espère aussi que vous êtes conscients que toutes les décisions que vous prenez ce sont des décisions qui vous suivront plus tard. On devrait tous garder en tête les missions et avoir un seul but le bien de l'association et service les membres. Merci.

Intervention présidence d'assemblée. La personne pour le point 6.2 Dossiers CNESST et 6.3 est presque là (15 minutes).

Marianne Kerleaux demande la **question préalable**.

Question préalable (2^e proposition principale)

POUR 13

CONTRE 1

ABSTENTION 0

Adoptée à la majorité

Retour sur le **vote** concernant la **2^e proposition principale**.

Que la démission de Jeff René soit considérée effective et que le CA lui demande de lui fournir une lettre de démission en bonne et due forme.

Résolution CA-2025-09-26/07

POUR 9

CONTRE 6

ABSTENTION 0

Proposition adoptée à la majorité

Retour sur le **point 5.5**.

Ingrid Avila Tiomo Revient sur les propos précédents de Jeff René mentionnant qu'elle a bel et bien assisté à deux autres propos concernant sa démission, dont l'une était à la suite d'un problème d'occupation de bureau avec un autre officier lors de l'entrée en mandat.

Elle mentionne ensuite que l'avocat de l'AELIÉS est là pour le dossier CNESST.

Suspension du point 5.5 pour le passage de l'avocat de l'AELIÉS et **début du point 6.1**

Dossiers CNESST, avec Maître Thierry Bouchard Vincent, **puis 6.2** Prestations de l'avocat de l'AELIES.

Fin du point 6.1 Dossiers CNESST **et 6.2** Prestations de l'avocat de l'AELIÉS.

Reprise du point 5.5. Retour sur l'intention de retrait de Jeff René.

Retour sur les tours de paroles noté avant la suspension temporaire du point (traitement à heure fixe des point 6.1 et 6.2).

Nicola Bessimi souhaite faire quelques doléances par rapport à l'assemblée et adresser d'autres éléments. Demander aussi une clarification par rapport aux propositions concernant Jeff René.

Sauf erreur de ma part, j'ai peut-être manqué un bout, mais il me semble qu'on a eu une proposition principale, ensuite on a eu un amendement et puis un sous amendement. Maintenant, il me semble que dans l'ordre de traitement, et c'est peut-être ça qui faisait l'ambiguïté, est-ce bien le cas qu'on a traité dans cet ordre : sous-amendement, amendement, proposition principale?

Parce que j'ai l'impression qu'on a traité le sous-amendement, qu'il a été battu, et qu'ensuite directement on est revenu à la proposition principale. Donc je me suis un peu mêlé.

Est-ce que vous pouvez préciser?

En terminant, j'aimerais que le PV soit disponible pour le CA et l'assemblée générale annuelle (AG) et s'il jamais il y avait une AGE, qu'on mette dans le PV qu'il y a eu, selon moi, dérogation des Règlements généraux parce que dans les RG il n'est pas du ressort par exemple du conseil d'administration d'autoriser qu'une démission verbale soit entériné en fait. Ce n'est pas écrit dans les RG ni le manuel des officiers, ni le cahier de positions ni dans aucun document.

Donc le CA a décidé ici de considérer que la démission verbale de Jeff René serait effective, alors que dans les règlements généraux il est pourtant dit que pour qu'une décision soit effective elle doit être faite de manière écrite. Donc je voudrais vraiment que cet élément-là figure dans le PV.

En terminant, on remarque qu'ici le conseil d'administration a beaucoup de prérogatives ou se donne beaucoup de prérogatives. Je pense quand même que parmi les prérogatives de l'assemblée générale extraordinaire il y a, par exemple, le fait de traiter de toutes questions qui sortent justement de l'ordinaire. Qui ne sont pas communes ou qui ne sont pas traités par les tâches qui sont restrictivement définies pour le conseil d'administration. Je me rends compte que ce cas de figure est traité par le conseil d'administration là, mais sur aucune base.

J'ai entendu on disait plusieurs fois « il a démissionné ». Il a dit verbalement qu'il a démissionné plusieurs fois. Moi je n'ai pas vu de preuve de ces allégations-là. Moi je n'ai pas de problème avec la parole d'une personne qui donne des témoignages.

Le problème c'est on s'appuie sur quoi pour prendre des décisions ici? Est-ce que c'est parce que la personne l'a dit? Est-ce que c'est parce que quelqu'un dit que c'est lui qui a rédigé les Règlements Généraux et donc sa parole fait fois d'autorité? Est-ce que c'est parce que quelqu'un considère que parce que ça se fait dans un autre contexte, parce que si je dis je démissionne verbalement, les accès sont retirés?

Donc j'aimerais vraiment que ces éléments-là figurent au PV. Je reconnais également que si quelqu'un veut apporter des nuances à ce que je dis, il est bienvenu de s'exprimer. Merci.

La présidence d'assemblée demande au **secrétaire d'assemblée** de faire de nouveau l'historique des propositions qui ont été faites.

Le secrétaire d'assemblée refait le récapitulatif des propositions et des votes.

Dans l'ordre des demandes : proposition principale, amendement, sous-amendement.

Dans l'ordre de traitement : sous-amendement, amendement, proposition principale.

Dans l'ordre des votes :

- 1) Sous-amendement : REJETÉ à 7 contre, 3 pour et 3 abstentions.
- 2) Amendement : ADOPTÉ à 5 pour, 0 contre et 13 abstentions.
- 3) Question préalable sur la proposition principale amendée : ADOPTÉE à 13 pour, 1 contre et aucune abstention.
- 4) Proposition principale amendée : REJETÉE à 9 contre, 5 pour, aucune abstention.

Procès-verbal du conseil d'administration extraordinaire du 26 septembre 2025
de l'Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures.

Ce faisant, le CA a refusé la réintégration de Jeff René. Ensuite, une nouvelle proposition a été formulée et adoptée. Présentement il n'y a aucune proposition sur la table et discutons « librement » au point 5.5 Retour sur l'intention de retrait de Jeff René.

Nicola Bessimi demande de relire les libellés des propositions, amendement et sous-amendements.

Le secrétaire d'assemblée demande un moment pour rassembler les propositions.

La présidence d'assemblée en profite pour offrir une petite pause de 2-3 minutes pour ceux devant aller aux toilettes. Les reviennent et l'assemblée est d'accord pour poursuivre.

Le secrétaire d'assemblée procède à la relecture des propositions.

Proposition principale Proposée par : Siméon Roland Appuyée par : Nicole Deba Que Jeff René soit réintégré dans ses fonctions d'officier aux affaires externes après des excuses adressées au conseil d'administration.	Le vote a eu lieu sur la « proposition principale amendée ».
Amendement à la proposition principale Proposée par : Nicole Deba Appuyée par : Siméon Roland Que Jeff René soit réintégré dans ses fonctions d'officier aux affaires externes après des excuses adressées au conseil d'administration. Que Jeff René soit réintégré dans ses fonctions d'officier aux affaires externes <u>à la condition de présenter ses excuses publiques à la même instance</u> (conseil d'administration ordinaire).	VOTE : POUR 5 CONTRE 0 ABSTENTION 13 ADOPTÉ à l'unanimité
Sous-amendement à la proposition principale Proposée par : Jouyo Sylvanus Appuyée par : Marianne Kerleaux Que Jeff René soit réintégré dans ses fonctions d'officier aux affaires externes à la condition de présenter ses excuses publiques à la même instance (conseil d'administration ordinaire) <u>et à condition que cela ne se répète plus. Dans le cas contraire, une démission orale de la part de Jeff René sera considérée comme une démission même s'il n'y a pas de lettre de démission.</u>	VOTE : POUR 3 CONTRE 7 ABSTENTION 3 REJETÉ à la majorité
Proposition principale amendée	VOTE

Procès-verbal du conseil d'administration extraordinaire du 26 septembre 2025
de l'Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures.

Proposée par : Siméon Roland Appuyée par : Nicole Deba Que Jeff René soit réintégré dans ses fonctions d'officier aux affaires externes à la condition de présenter ses excuses publiques à la même instance (conseil d'administration ordinaire).	POUR 5 CONTRE 9 ABSTENTION 0 REJETÉE à la majorité
2e proposition principale Résolution CA-2025-09-26/07 Proposée par : Charles-Émile Fecteau Appuyée par : Ludovik Levasseur Que la démission de Jeff René soit considérée effective et que le CA lui demande de lui fournir une lettre de démission en bonne et due forme.	VOTE POUR 9 CONTRE 6 ABSTENTION 0 ADOPTÉE à la majorité

Il n'y a toujours pas de propositions sur la table. Les discussions sont libres.

Point d'information.

Corneille Caroele Amougou demande de revenir sur les propositions qui viennent d'être lues. Elle demande s'il y a un amendement qui a été fait pour demander que Jeff puisse présenter ses excuses à la même instance, c'est-à-dire au CA. Est-ce que ce vote a été battu?

La présidence d'assemblée confirme que oui il y a bien eu un tel amendement et que le vote à bel et bien été battu et demande au secrétaire d'assemblée de répéter le résultat du vote.

Le secrétaire d'assemblée répète le résultat du vote sur l'amendement : 5 pour, 0 contre, 13 abstentions, adopté à l'unanimité.

Point d'ordre.

Charles-Émile Fecteau demande la constatation du quorum.

La présidence d'assemblée constate la **perte du quorum**.

Levée de l'assemblée.

Fin de la rencontre du CAE à 20 h 21

5.6. Comité d'évaluation de l'AELIES

5.7. Basecamp : outil de prise de décision?

6. Ressources humaines

6.1. Dossiers CNESST

Demande de huis-clos.

Ingrid Avila Tiomo mentionne que Siméon Roland est membre du conseil d'administration et également employé. Elle évoque ce conflit d'intérêt pour demander s'il est possible qu'il sorte du huis-clos. Puisqu'il sera traité de dossiers d'employés.

La présidence d'assemblée demande à Siméon Roland de bien vouloir quitter la salle pour la durée du huis clos. Merci. (Siméon sort de la salle).

Jourdain Lokossou demande si c'est correct qu'il y ait la présence des membres du conseil exécutif. Est-ce que ça concerne le CA seulement?

Charles-Émile Fecteau propose de permettre le huis clos à tous.tes (CA, CX, présidence et secrétaire d'assemblée, l'avocat) sauf les observateurs.trices.

Edouard Paquet mentionne qu'au niveau du CA, selon la composition, il y a trois personnes du CX qui siègent officiellement sur le CA. Donc concernant le huis clos ce serait normalement réservé pour les membres du CA. Mais si y'a une proposition ce que je dis ne vaut plus rien et on peut. Je fais juste apporter la précision. Merci.

Résolution CA-225-09-26/08

Proposée par : Charles-Émile Fecteau

Appuyée par : Jourdain Lokossou

Que ce huis clos soit permis à toutes et tous (CA, CX, présidence et secrétaire d'assemblée, avocat), sauf les personnes observatrices.

Pas de demande de vote.

Proposition adoptée à l'unanimité

Début du huis clos à 18h48.

Fin du huis clos à 19h50.

Charles-Émile Fecteau formule une **proposition** suite aux discussions en huis clos.

Résolution CA-2025-09-26/09

Proposée par : Charles-Émile Fecteau

Appuyée par : Clément Couloigner

Que l'avocat de l'AELIÉS assure un suivi du dossier "Affaire no. 1" à la CNESST, qu'il prenne en charge le dossier "Affaire no. 2" à la CNESST et qu'il porte assistance au besoin par rapport à la situation de l'attachée aux communications; et qu'un budget de 5000\$ soit débloqué pour payer les prestations nécessaires à cette fin.

Pas de demande de vote.

Proposition adoptée à l'unanimité

Point d'information.

Laetitia Marie Zehe (attachée aux communications de l'AELIÉS)

Demande pourquoi on parle d'elle dans une proposition. N'étais pas au huis clos et donc ne comprend pas. Demande à savoir ce qui doit être pris en charge par rapport à l'attachée aux communications.

Point d'ordre.

Charles-Émile Fecteau intervient pour assurer de maintenir les informations discutées en huis clos dans le huis clos.

La présidence d'assemblée mentionne à Laetitia Marie Zehe qu'elle n'a accès qu'à l'information contenue dans la proposition en vertu du huis clos.

La présidence d'assemblée transmet le message formulé par l'assemblée lors du huis clos à l'attention de l'attachée aux communications, madame Laetitia Marie Zehe, afin de le déposer sur le bureau au nom du comité RH et du CA concernant la 3^e situation évoquée dans la Résolution CA-2025-09-26/09 :

Le conseil d'administration de l'AELIÉS prierait l'attachée à la communication de fournir un billet médical qui, selon le cas, va attester de sa capacité à retourner au travail ou attester de ce qui ne lui permettra pas de retourner au travail et reprendre ses fonctions.

Résolution CA-2025-09-26/10

Proposée par : Charles-Émile Fecteau

Appuyée par : Clément Couloigner

Le conseil d'administration de l'AELIÉS prierait l'attachée à la communication de fournir un billet médical qui, selon le cas, va attester de sa capacité à retourner au travail ou attester de ce qui ne lui permettra pas de retourner au travail et reprendre ses fonctions.

Pas de demande de vote.

Proposition adoptée à l'unanimité

6.2. Prestations de l'avocat de l'AELIES

Charles-Émile Fecteau souligne que la proposition adoptée au point précédent (6.1) couvre la question de la prestation de l'avocat et que le point serait, à moins d'interventions, caduc.

Caduc.

Fin des points 6.1 et 6.2. Retour au point 5.5 de l'ordre du jour.

6.3. Rapport embauche chaire publique -entérinement

6.4. Rapport embauche adjointe à la réception -entérinement

6.5. Retour de l'attaché à la communication

6.6. Entérinement des contrats de service

7. Affaires financières

7.1. Résolution de la nouvelle indexation de la cotisation AELIES

7.2. Budget de l'AELIES 2025-2026

7.3. Paiement de la bourse de l'intérim à la présidence

8. Affaires internes

8.1. La journée nationale de la vérité et de la réconciliation des peuples autochtones

8.2. La deuxième édition de la semaine de l'inclusion du 06 au 12 octobre 2025-information

8.3. L'officialisation du partenariat avec Démarche Ici

8.4. Présentation du projet de restructuration

9. Affaires externes et politiques

9.1. La présentation du RADIS et du projet Carrefour Solidaire

Monsieur Cédric Glode, représentant du RADIS, se présente. Ancien président de l'AESS et actuellement directeur général de la Baratte OBNL en sécurité alimentaire à Ste-Foy.

Mise en contexte

Il y a un besoin sur le campus en sécurité alimentaire et, en réponse à ce constat à l'Université Laval, ils ont bâti le projet de Carrefour Solidaire. Ce que l'université proposait... c'était un torchon. J'ai donc essayé de leur « tordre le bras » pendant une couple de semaines et de mois pour qu'il y ait un réel travail de collaboration qui se fasse avec l'université. J'ai réussi à avoir des

rencontres à chaque semaine avec l'université. J'ai pu inviter des personnes pour qu'elles puissent présenter leurs projets pour les accompagner là-dedans. Ensemble on a développé le concept de Carrefour Solidaire.

Objectif : faire de la bouffe vraiment pas chère, voir aussi gratuite. C'est ce qui est écrit dans l'appel d'offres de l'Université Laval.

Il y a eu des appels de propositions, puis on a déposé un projet. On a eu une première grosse rencontre avec le comité de direction de l'ULaval la semaine passée et d'ici la mi-octobre, on va avoir confirmation de si c'est nous qui sommes pris, oui ou non, pour prendre la cafétéria.

Ce « nous » là c'est qui ? C'est le RADIS : le Rassemblement pour l'Alimentation Durable et l'Innovation Solidaire. Un OBNL enregistré depuis juillet (2025), dont la mission est d'offrir une alternative alimentaire sur le campus de l'Université Laval. Possède plusieurs partenaires (voir en ligne). Le RADIS est une entité autonome, ce n'est pas la CADEUL. Notre objectif est de faire de la bouffe abordable en se basant sur d'autres campus universitaires comme modèle. Comme entre autres à Concordia avec la 'Concordia food coalition'.

Ce qu'on essaie de faire c'est que, dans les lois au Québec sur les associations étudiantes, ce n'est pas seulement les associations représentantes des modules, donc des programmes, départements, des facultés et de cycles qui ont droit d'aller chercher une cotisation. N'importe quel regroupement étudiant qui a une mission et qui possède les autorisations peut aller chercher des Frais institutionnels obligatoires (FIO) ; comme le LPU par exemple.

Ce que le RADIS veut faire, avec la CADEUL et avec l'AEIÉS, avec le Vice-rectorat aux infrastructures et le service des finances, c'est une entente de Frais intentionnels obligatoires. De faire passer démocratiquement à la communauté étudiante à l'hiver prochain. Aller chercher un montant qui s'avoisine à un 5\$ par étudiants, par session.

Avec ce 5 \$, fois 55'000 cotisations, fois deux sessions, on se ramasse avec 600'000 \$ qu'on a plus besoin de générer à travers nos ventes. Donc nos repas, au lieu de les vendre 10-11-12 \$ comme ça se vend à Saveur Campus ou Sodexo et, comme ça va se vendre à un prochain opérateur si ce n'est pas le RADIS qui occupe, nous, on vise à les vendre à 4 \$. Le volume présentement est difficile à estimer parce que les chiffres de Saveurs Campus n'indiquent pas grand-chose. Saveur Campus on des chiffres catastrophiques depuis 5 ans, dont une diminution des ventes de 80% que ce soit au pavillon Vandry ou Desjardins. Faire un menu du jour, différent, à 4 \$, aucune idée de combien on va en servir. On estime de manière conservatrice au moins 200 à 300 repas.

Aussi, puisqu'il n'y a pas grand monde qui vient au Desjardins, on négocie avec l'université pour enlever les clauses de non-compétitions envers la multinationale. Comme quoi, si la multinationale est au pavillon DeKoninck, les cafés étudiants vont pouvoir faire compétition à la multinationale. On veut que les repas qui sont produits au Desjardins de manière abordable soient distribués partout sur le campus à travers les cafés étudiants. Il y a déjà 4 cafés étudiants qui nous appuient dans la démarche : Labyrinthe, chez Pol, Exocytose, La Dissidence.

Maintenant, le conseil d'administration du RADIS, ça ne va juste être nous 4 étudiants. Donc les prochaines étapes, ce qui arrive, premièrement, il y a la sélection par l'Université Laval en

octobre. Si on est sélectionné, un mois plus tard on fait ensuite notre assemblée générale de fondation. On y décide des règlements généraux, le membership, la composition du CA.

Ce qui va être proposé par le conseil actuellement en place, c'est un CA qui prend en compte, en premier lieu, les cafés étudiants, et les comités de productions ; parce que sur le campus, il y a beaucoup de production alimentaire et de comité qui font de la nourriture. L'Université Laval, nous aussi, on souhaite les intégrer dans cette démarche-là. Pas juste comme fournisseur, mais aussi dans la gouvernance, dans la gestion du projet. Il y aura des ressources permanentes également. Donc des gens que c'est leur vrai job de travailler 35 heures par semaine au bon rendement de cet OBNL-là.

Une fois sélectionner on doit s'asseoir avec l'ULaval, avec CADEUL, et qu'on décide les termes d'un Frais institutionnels obligatoires (FIO), de ça va être quoi le % nécessaire de gens qui puissent voter, c'est quoi les montants qu'on demande, c'est quoi les clauses d'exclusion, c'est quoi la question référendaire, c'est quoi la durée du référendum, etc. Toutes des questions qu'on va répondre avec l'université à travers nos rencontres avant la fin de l'automne. Pour être en mesure de faire un référendum dans le coin de fin février.

On a déjà la CADEUL de notre bord depuis janvier. C'est ça les besoins et on vient demander d'appuyer le projet. On souhaite que l'AELIÉS passe une résolution qui est en faveur du projet ; et éventuellement s'engage à déléguer une ressource ou deux pour assister à ces rencontres-là puis travailler avec nous.

Tout ça se passe cette session-ci et la prochaine. Donc, on prendrait le contrôle des lieux (locaux cafétéria) au Desjardins (remplacement de Saveur campus). On prendrait possession des lieux le 1^{er} mai 2026 et on entrerait en opération le 1^{er} septembre 2026.

Interventions et questions

Marianne Kerleaux

Quand tu parlais du Vachon, je suis au Vachon, c'est géré par les étudiants, mais c'est l'université qui contrôle ce qui se passe? Comment ça fonctionne?

Le représentant du RADIS explique en réponse directe que : l'université passe par plusieurs processus. Elle contrôle ce qui se passe à travers les baux et les permis d'exploitation. Pour le Vachon c'est l'AVE qui gère depuis plus de 30 ans, qui est un organisme de l'AÉSGUL. Une fois qu'ils ont le contrat, ils doivent respecter les termes qui y sont inscrits.

Donc, vous reprendriez leur cafétéria?

Le représentant du RADIS explique en réponse directe que NON. Ils ne reprennent que le Desjardins. Ce ne serait plus le Saveur campus de la CADEUL.

Est-ce que vous risquez d'avoir des contraintes imposées par l'université sur ce que vous servez comme ils le font au pavillon Vachon, ou pas?

Le représentant du RADIS explique en réponse directe que OUI. Mais qu'ils travaillent, mais dans la main avec l'université depuis neuf mois. Me je suis de l'AÉSS, on est souvent dans le conflit, pis en opposition aux assos des campus, même des fois, mais là c'est le contraire qui se passe. Ça fait 25 ans que les étudiants sur le campus se battent pour qu'un projet comme ça puisse se passer. Donc on les flatte dans le bon sens pour que ça débouche. On est apprécié.

L'admin vient faire du bénévolat à ma job. Je connais bien la directrice du service alimentaire. Faut jouer leur game. Donc oui, ils vont mettre des contraires, mais ce sont des contraires qu'on a dit qu'on était confortables et qu'on acceptait d'avoir. Aussi, on n'est pas encore choisi comme opérateur, mais on a déjà 15'000\$ d'accumulé. On a la confiance de la caisse Desjardins de l'Université Laval. On a un fond FTQ (Fond des Travailleurs du Québec) étudiant. On a le bureau de la vie étudiante qui nous a donné une bourse de 3'000\$. On a une demande de 70'000\$ à la ville de Québec (on attend une réponse dans pas long). On va aller chercher un appui du collectif RÉCOLTE (accompagnateur expert qui bâtit des systèmes alimentaires personnalisés).

Charles-Émile Fecteau **propose** d'appuyer la démarche pour que l'AELIÉS collabore avec le RADIS concernant son projet de Carrefour solidaire.

Intervention

Jeff René mentionne que l'AELIÉS doit se positionner sur le deal et que la seule inquiétude est concernant les montants impliqués : la CADEUL fait une proposition de 15 \$ pour la collaboration. L'AELIÉS doit pouvoir se positionner sur ce montant de 15 \$. C'est un moment important.

Charles-Émile Fecteau

Juste pour clarifier, Cédric a mentionné 5 \$ du côté du RADIS et, là, Jeff parle de 15\$. Est-ce que c'est parce qu'on parle de 5 \$ par étudiant, par session, fois 3 session (pour l'année) ou autre chose? De combien on parle?

Le représentant du RADIS explique que, pour le RADIS, on parle de 5\$ par membre par session. La CADEUL, dans leur proposition à leurs membres et à l'université (document de 50 pages), propose de faire un FIO dans lequel il y aurait un 15\$ pour donner la majorité à nous et le reste pour d'autres services alimentaires. Donc il y en a dans cette proposition pour la CADEUL, pour le RADIS, pour les autres offres alimentaires et pour la DTE. S'il n'y a plus de cafétéria, ce montant-là ne vaut plus grand-chose. Important, on ne veut pas que ce soit un Frais institutionnels obligatoires pour aider la CADEUL à payer son loyer.

L'Université Laval, la CADEUL, l'AELIÉS, nous le RADIS, si tout le monde on signe, alors on envoie la demande au gouvernement (ministère de l'Enseignement supérieur). Donc, une fois qu'on a les prix d'évalués, qu'on sait qui sont les opérateurs sélectionnés, on peut déterminer les FIO et travailler sur les montants de l'offre.

Donc, pour les cycles supérieurs, le besoin est de 5 \$ par membre par session.

Retour sur la proposition de Charles-Émile Fecteau.

Résolution CA-2025-09-26/04

Proposée par : Charles-Émile Fecteau

Appuyée par : Clément Couloigner

Que l'AELIÉS appuie la démarche et collabore avec le RADIS pour développer le projet de Carrefour solidaire.

Pas de demande de vote

Proposition adoptée à l'unanimité

Fin du point 9.1 et retour au point 5.5 de l'ordre du jour.

9.2. Augmentation des frais de stationnement, actions en cours

9.3. Partenariat UTILE-AELIÉS, avancement du projet Points aux lièvres

10. Chaire publique

11. Café Fou AELIÉS

12. Halte-garderie de l'AELIÉS

13. Varias

14. Dates à venir

14.1. Date du prochain CA - 15 octobre 2025

14.2. Date de l'AG - 22 octobre 2025

15. Levée de l'assemblée

Charlotte Barry
Présidente d'assemblée

Ingrid Avila Tiomo
Présidente de l'AELIES